

**ÉLECTIONS
PARTIELLES AU CONSEIL DE GESTION DE L'ESTHUA, FACULTE DE
TOURISME, CULTURE ET HOSPITALITE****A distance par voie électronique
Du mardi 25 octobre au mercredi 26 octobre 2022****COLLEGE A DES PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu les statuts de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, culture et hospitalité approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2022-138 du 26 septembre 2022 relatif à l'élection d'un représentant du collège A au conseil de gestion de l'ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 7 octobre 2022 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :****Article 1 : Candidature - Collège A**

Est candidate à l'élection partielle d'un représentant du collège A des professeurs des universités et personnels assimilés au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, culture et hospitalité :

- Mme Sylvine PICKEL-CHEVALIER

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 10 octobre 2022

Mise en ligne le 10 octobre 2022